



Convention territoriale globale 2025 – 2029

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves Delannoy et par sa directrice, Madame Christelle Kissane, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Jouy Le Moutier, représentée par son maire Hervé Florczak, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal,

Ci-après dénommée « la commune de Jouy Le Moutier » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.....	6
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE JOUY LE MOUTIER	7
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS.....	8
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	9
ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION.....	9
ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES.....	10
ARTICLE 8 - COMMUNICATION	10
ARTICLE 9 - EVALUATION.....	10
ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION.....	11
ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	11
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION	11
ARTICLE 13 - LES RECOURS.....	12
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE.....	12
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé	13
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	
ANNEXE 3 – Plan d'actions	
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	
ANNEXE 5 – Evaluation	
ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de jouy le moutier	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Jouy Le Moutier en date du 13 février 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

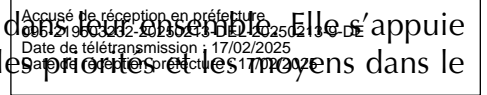
- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux

familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires de la CAF du Val d'Oise. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.



Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

En matière de démographie, la commune compte :

- Nombre d'habitants 16 741 insee 2020, (+2,7% vs 2017)
- Evolution de la population 4,3%
- Enfants de – de 3ans 6,3% contre 1% d'évolution sur le département
- La proportion de femmes actives est supérieure au département (76 % contre 66%)
- Evolution des 6-17 ans importante (+ 9% contre 3,5 % sur le département)
- Un faible taux des familles bénéficiaires du RSA 8.9% pour 13% pour le département
- Familles monoparentales à bas revenu 40,6% en hausse sur la commune (47% sur le département)
- Forte proportion de chômeurs chez les jeunes de 15-24 ans puisqu'elle atteint 27.6% en comparaison de la CA qui s'élève à 23.8%

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :

➤ Les champs d'intervention prioritaires :

- La petite enfance,
- L'enfance et la jeunesse,
- La parentalité,
- L'animation de la vie sociale,
- L'insertion,
- L'accès aux droits,
- Le logement

- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de Jouy Le Moutier souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
 - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à une assistant(e)s maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
 - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
 - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
 - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
 - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - o Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
 - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
 - o Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat
 - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial

- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
 - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux
 - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
 - o L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours attentionnés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent être développées pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Jouy Le Moutier met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

La petite enfance

L'accueil et services destinés aux jeunes enfants et aux familles

Le soutien des assistantes maternelles employés par des particulier

L'étude de l'accueil d'une nouvelle MAM

L'enfance et la jeunesse

L'accueil et les services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles

Un PEDT intégrant la petite enfance et la jeunesse (0/18 ans)

Un plan mercredi pour les accueils de loisirs 3/11

L'ouverture culturelle et sportive et s'appuyant sur les connaissances, les pratiques et les rencontres

L'urbanisme

La création de 2 quartiers (CDV élargi et Bellefontaine) afin de maintenir puis d'augmenter la population

Le développement d'une zone d'activité économique

Le logement

Poursuite du travail lié à l'accompagnement social et aux démarches administratives

Conseils aux demandeurs des différentes pistes de relogement provisoires ou pérennes possibles,

Gestion et équipement des logements communaux,

Prévention des expulsions

L'action sociale

L'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique

La prévention de l'exclusion

Lutte et prévention contre l'isolement et de maintien à domicile en faveur des seniors ou des personnes handicapées

Insertion par le logement et l'emploi

Animation de la vie sociale

Renforcement du lien social, la solidarité et l'entraide à travers des actions intergénérationnelles et des initiatives associatives.

La participation des habitants, en particulier des jeunes et des familles, à la vie locale et dans la gestion de projets collectifs

Faciliter l'accès aux droits, à la citoyenneté et à la parentalité, en créant des passerelles entre les habitants, les écoles et les services publics.

Offrir un soutien aux familles en renforçant leur rôle, en proposant des actions en lien avec la parentalité, et en facilitant leur accès aux loisirs et à des activités sociales.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Le maintien et l'amélioration de l'offre d'accueil (petite enfance, enfance, jeunesse)
- Le renforcement des partenariats entre les acteurs éducatifs municipaux, institutionnels et associatifs
- La sensibilisation et l'amélioration des connaissances des acteurs éducatifs
- L'accès des enfants et des jeunes avec des besoins particuliers à l'offre éducative municipale, institutionnelle et associative
- L'éducation aux pratiques numériques (outils et usages)
- La visibilité et l'accessibilité à l'offre éducative et sociale, municipale, institutionnelle et associative
- La prévention des risques de rupture (scolaire, familiale, sociale)
- La promotion du vivre et du faire ensemble

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance :

- Mise en conformité du service petite enfance avec le Service Public de la Petite Enfance
- Valoriser l'accueil familial de la Ville par la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s

Enfance-jeunesse :

- Renforcer l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune
- Permettre aux jeunes et aux enfants d'emprunter des parcours choisis
- Réactiver la cellule de veille éducative

Parentalité :

- Poursuivre les actions de soutien à la parentalité en consolidant les partenariats

Animation de la vie sociale :

- Etudier la faisabilité d'un espace municipal aux Merisiers et un financement Espace de Vie Social (EVS)
- Développer les actions intergénérationnelles
- Soutenir les projets des habitants et leur participation à la vie locale

Insertion et accès aux droits

- Soutenir les projets des habitants et leur participation à la vie locale
- Développer des actions d'aller-vers afin de toucher les publics éloignés et/ou isolés

Logement

- Faciliter l'accompagnement social et les démarches des demandeurs

Transversalité

- Poursuivre l'amélioration de l'offre globale des activités petite enfance, enfance, jeunesse
- Accompagner les usagers dans leurs démarches numériques
- Favoriser l'accueil des enfants et jeunes à besoins particuliers (structures et activités)
- Garantir l'accès à la culture, aux loisirs et pratiques sportives pour tous publics

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluri-annuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune de Jouy Le Moutier s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Jouy Le Moutier

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Accusé de réception en préfecture
N° 1702/2025
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de Jouy Le Moutier ;
Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune de Jouy Le Moutier.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Accusé de réception en préfecture
03/11/2025 à 10:03:03
Date de télétransmission : 17/02/2025
Evolution constatée

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3 pour chaque action et de l'annexe 5 pour les effets de la démarche Ctg sur le territoire.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.
La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....31/12/2024

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf		La commune Jouy le Moutier
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DELANNOY	Le Maire Hervé Florczak

JOUY LE MOUTIER Caf Val d'Oise

DIAGNOSTIC Convention

PARTAGÉ Territoriale

Globale



LES CHIFFRES CLÉS

DONNEES DE CADRAGE

① Démographie : INSEE	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Population en 2020	16 741	212 398	1 249 674
Evolution de la population entre 2017 et 2020	4,3%	3,7%	2,3%
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	28,5%	26,6%	26,0%
De 18 à 24 ans	8,8%	10,5%	8,7%
De 25 à 39 ans	19,2%	22,7%	20,4%
De 40 à 64 ans	33,6%	29,6%	31,4%
65 ans et plus	9,9%	10,6%	13,5%
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	14,9%	17,1%	15,2%
Part de couples avec enfant(s) à charge	49,0%	46,0%	46,1%
Part de couples sans enfant	32,2%	33,6%	35,0%
Part de personnes seules	3,9%	3,3%	3,7%
② Socio-économique	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer en 2019	29 990 €	26 137 €	28 238 €
Potentiel financier de la commune	1 334 €	655 €	
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	2 384 €	1 939 €	2 137 €
Revenu médian des allocataires	1 846 €	1 360 €	1 435 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-22,6%	-29,9%	-32,8%
Part d'allocataires à bas revenus	24,5%	30,4%	33,2%
Part d'allocataires au Rsa	9,7%	12,8%	14,2%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	26,1%	28,6%	29,6%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	79,5%	71,0%	69,3%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	86,0%	80,9%	80,6%
③ Public allocataire : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre d'allocataires	3 498	51 121	256 671
Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022	12,3%	11,9%	10,3%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	10 288	130 303	716 559
Taux de couverture Caf	61,5%	61,3%	57,3%
Part des allocataires avec enfant à charge	65,8%	53,3%	61,0%
Nombre de Quartier Politique de la Ville	1	10	48

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

La commune de Jouy-le-Moutier se situe dans le département du Val d'Oise (124 9674habitants en 2019) en région Ile-de-France (12 262 544 habitants). Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise qui regroupe 13 communes et comptait 212 398 habitants en 2019.

Parmi les 13 communes de la Communauté d'Agglomération (CACP), Jouy-le-Moutier est la 7ème commune en termes de nombre d'habitants (après Cergy, Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône, Eragny, Osny et Vauréal).

La commune s'étend sur une superficie de 6,89 km² et a une densité de population en 2019 de 2 429,8 hab./km², communauté d'agglomération (2523,7 hab./km²) mais nettement supérieure à celle du département (1003 hab./km²).

Jouy le Moutier compte 16 741 habitants en 2019, soit 2,7% de plus qu'en 2013. En 2018, 257 d'entre eux vivent dans le quartier politique de la ville (QPV) « Les Toupets-Côte des Carrières ». L'évolution de la population de la commune (4.3 %) est supérieure à celle de l'EPCI (3.7%) et à celle du département (2.3 %). Les 40/64 ans représente la tranche d'âge la plus importante de Jouy le Moutier. Un enjeu d'anticipation et d'accompagnement du vieillissement de la population (lutte contre la perte d'autonomie et maintien à domicile, adaptation des infrastructures...), cependant les moins de 18 ans représentent une part importante de la population avec 28.5% supérieur à l'EPCI (26.6 %) et au département (26%). Une commune jeune, avec 43 % de la population âgée de moins de 30 ans, seulement 2 % de 75 ans et plus.

Près de la moitié de la population Jouyssienne (49%) est composée de couples avec enfants. Le taux d'activité des femmes est élevé sur la commune puisqu'il représente 79.5% des femmes, chiffre supérieur de 10 points par rapport au département. On note que les mères monoparentales sont 86% à travailler, taux qui est au-dessus de la moyenne des territoires comparés (environ 80 %). On constate également une évolution du nombre d'allocataires sur la période observée et un taux de couverture caf à 61.5 % légèrement supérieur au reste du département.

PETITE ENFANCE

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20250213-DEL-20250213-9-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

① Démographie : INSEE	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre de naissances domiciliées en 2020	229	3 531	19 272
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2017 et 2020	0,9%	-0,8%	-1,2%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2020	713	10 153	54 217
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2017 et 2020	6,3%	3,6%	1,0%
② Socio-économique : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	76,1%	66,5%	65,7%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent 52.9	52,9%	40,7%	41,3%
③ Public allocataire : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	26,8%	30,6%	29,4%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	14,7%	20,2%	18,4%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	29,1%	30,8%	31,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus	674	9 267	51 150
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2022	-2,7%	-4,5%	-4,0%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (PAJE EMPLOI 2022)	82	848	4 367
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2022	-9,9%	-17,7%	-16,4%
Bénéficiaires de la PREPARE	73	812	9 188
Part des bénéficiaires à taux plein	56,0%	64,0%	67%
Part des bénéficiaires à taux réduit	44,0%	36,0%	33%
Bénéficiaires du Complément Mode de Garde			
CMG assistante maternelle	208	1847	10 290
CMG garde à domicile	60	116	880
CMG structure	18	298	1 569
Taux de couverture petite enfance	50,0%	43,0%	41%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

On constate une évolution du nombre de naissances de 0.9% sur la commune, évolution positive contrairement à la tendance observée pour la CA (-0.8 %) et le département (-1.2%) fortement en déclin. On note également que l'évolution des 0 – 2 révolus, sur la période de 2017 à 2020, est nettement supérieur (6.3%) au reste du territoire. Néanmoins les données allocataires entre 2018 et 2022, montre une évolution des 0-2 ans révolu négative avec une baisse de - 2.7 % de cette tranche d'âge, cette baisse reste inférieure à la CA (- 4.5 %) et au département (-4 %). La part des femmes

actives est également supérieure d'environ 10 % en comparaison de la CACP et de la région Île de France. On observe que la proportion des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0 à 2 ans dont les deux parents travaillent représente 52.9%, elle est supérieure à la moyenne de la CACP (40.7%) et du département (41.3%). Le nombre d'assistantes maternelles est en baisse de 9.9%, cette baisse reste notable mais elle reste inférieure aux autres données de la CACP (-17.7%) et du département (-16.4%).

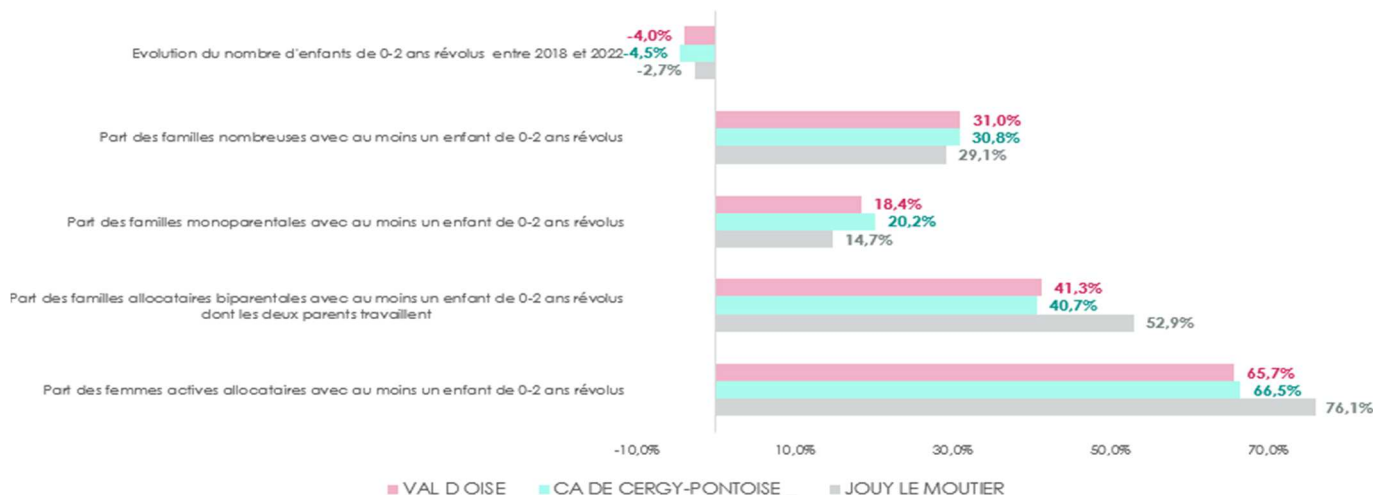
Le taux de couverture global des besoins de la petite enfance, de 50 % en 2021, est inférieur au national (59,8 %) mais largement supérieur au département qui atteint lui 41.4%. Une augmentation du nombre d'enfants en bas âge est en effet à prévoir dans la mesure où la commune observe l'arrivée de nouvelles familles à la faveur des récentes constructions de logements sur le territoire. Des données chiffrées concernant cette tranche d'âges dans les nouveaux quartiers sont à recueillir.

Structures existantes :

- Relai Petite Enfance municipal : Point Conseil Petite enfance, professionnalisation assistantes maternelles, accueils jeux, mise en relation demandes/offres d'accueil
- Multi accueil Collectif et Familial Les Kangourous municipal – accueil à temps partiel ou complet des 76 enfants et 45 enfants
- Maison d'Assistantes Maternelles Têlines et Galipettes : accueil de 12 enfants dans un local municipal
- Les services municipaux proposent une offre de loisirs sur le temps familial dans le cadre de la programmation du centre culturel (cinéma, médiathèque, arts vivants...) et le centre social dans le cadre du projet social (Eté en fête ...)
- Les associations proposent des initiations et sensibilisations aux tous petits (ex. OCJM gym, Ex aequo motricité, Les petit'chats pitres : lecture, illustrations, Ferme Eancourt : ferme pédagogique dans des locaux municipaux)

Enjeux :

- Le maintien et l'amélioration de la qualité éducative de l'offre d'accueil
- La mise en place du Service Public Petite Enfance
- La pérennisation de la capacité d'accueil de la petite enfance
- Le maintien du projet insertion
- Le maintien du projet handicap
- Le maintien de la collaboration étroite avec le groupe maternelle de la direction Académique de l'Education nationale
- L'intégration de la Petite enfance dans le Projet Educatif de Territoire
- Le maintien et le développement des collaborations avec les associations du territoire (Ecran VO, ferme d'Eancourt...) et les services municipaux (culture, centre social LAEP...)
- La poursuite de l'offre d'accueil temporaire et ponctuel pour répondre aux besoins des parents dans le cadre du projet insertion et de situation d'urgence (situations de retour vers l'emploi, besoin de répit, etc.)



1 Démographie : INSEE	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	795	10 123	55 755
Evolution des 3-5 ans sur 2017-2020	-2,9%	5,5%	0,8%
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	1 152	12 754	75 327
Evolution des 6-17 ans sur 2017-2020	9,0%	5,0%	3,0%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	1 848	19 625	121 515
Evolution des 18-24 ans sur 2017-2020	9,0%	6,0%	4,0%

2 Scolarisation des enfants	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre d'enfants inscrits au Primaire	1 345	16 312	96 697
Nombre d'enfants inscrits au Collège	1 181	12 512	75 519
Nombre d'enfants inscrits au Lycée	781	8 553	52 209

3 Public allocataire : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 909	44 755	258 568
Nombre des 3-5 ans révolus	728	9 043	51 614
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,0%	22,9%	20,4%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	21,0%	33,0%	32,7%
Nombre des 6-11 ans révolus	1 633	19 145	109 872
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	22,6%	26,1%	23,6%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	19,3%	27,8%	29,1%
Nombre des 12-15 ans révolus	1 115	11 595	67 818
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,3%	31,4%	27,5%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	22,2%	29,0%	30,5%
Nombre des 16-17 ans révolus	433	4 972	29 264
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	32,3%	35,8%	32,3%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	23,6%	33,1%	34,4%
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'AEEH	142	1 416	7 769

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :
On constate une baisse de la tranche d'âge des 3-5 ans révolus (-2.9%) contrairement à la CACP qui observe une hausse de + 5.5 % quand sur le département la proportion de cette tranche d'âge stagne. Les tranches d'âges la plus significatives en termes d'évolution sont la tranche des 6-17 ans et des 18 à 24 ans qui évoluent rétrospectivement de 9 % chacune. Au niveau des enfants vivants dans des familles monoparentales ou à bas revenus, il n'y a pas de constats significatifs avec la CACP ou le département. On constate malgré tout que c'est la tranche d'âge des 16-17 ans qui vivent le plus dans des familles monoparentales ou à bas revenus. Les taux de scolarisation sont dans les moyennes de comparaison. La proportion d'enfants bénéficiaires AEEH représente 3.6% des enfants entre 3 et 17ans.

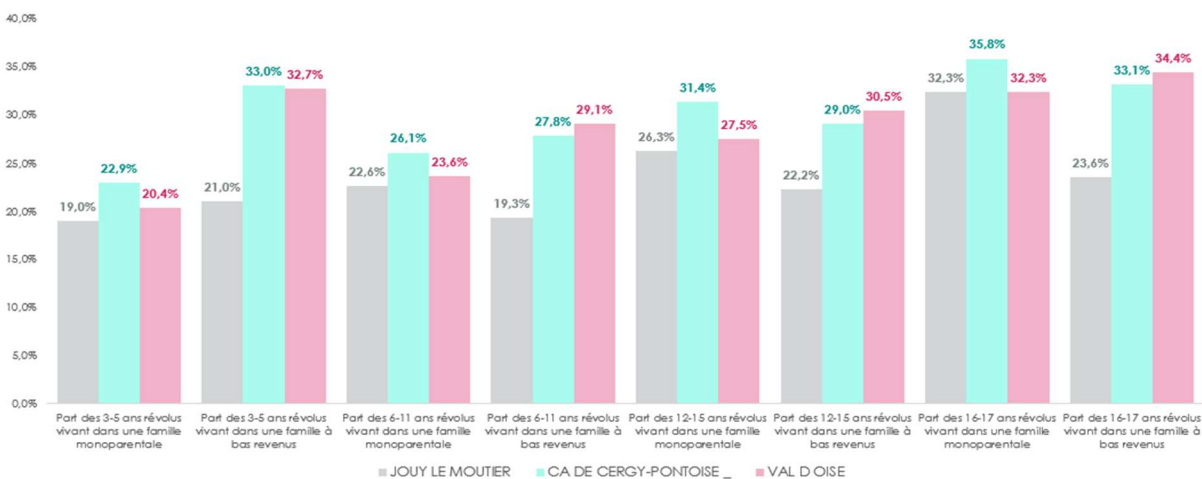
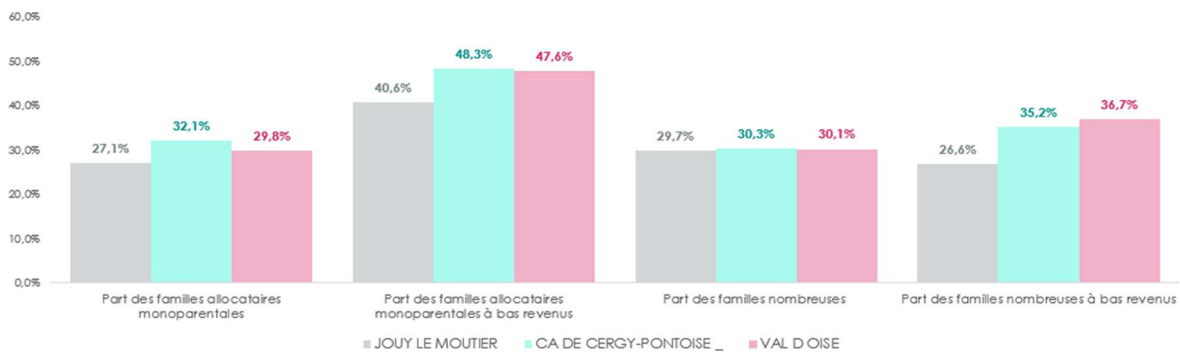
Structures existantes et activités proposées :

- 8 groupes scolaires 1^{er} degré, 2 collèges, 1 lycée public, 1 lycée privé : instruction scolaire
- 8 accueils périscolaires municipaux : Côte, Tremblays, Noyer, Eguerets, Vast, Jouannes, Vaux Labours, Village proposant un accueil 3/11 ans en pré et post scolaire, restauration, étude, post étude, post scolaire les jours scolaires
- 3 accueils de loisirs municipaux : Côte, Eguerets, Jouannes proposant un accueil 3/11 ans le mercredi et pendant les vacances et une offre de séjours été
- Un Contrat Local d'Accompagnement Scolaire municipal (CLAS) : accompagnement scolaire pour les élèves du 1^{er} et second degré.
- L'accueil de loisirs 11/15 ans municipal (l'Escale) propose la construction de projets, des séjours été, des activités, des sorties, bourses découvertes professionnelles, chantiers jeunes, décroche ta formation ...

- Le Conseil Municipal des Jeunes qui expérimentent l'exercice d'un mandat et ses attributions dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté
- La Structure d'Information Jeunesse (SIJ) municipal promeut l'emploi, la formation des jeunes et met en place des passerelles avec d'autres structures (ex-mission locale, Culture du cœur)
- La Sauvegarde 95 - association - propose une action éducative pour faciliter l'insertion sociale et prévenir la marginalisation
- Le service médiation municipal accueil des jeunes de plus de 18 ans pour des activités sportives, des jeux vidéo, des tournois et axe son travail sur la prévention des violences et addictions et la médiation sociale et propose dans le cadre de Sport Anim' des activités sportives en semaine et pendant toutes les vacances au 11/14 et 14 et plus, en collaboration avec le service jeunesse et des associations
- Les services municipaux proposent une offre de loisirs sur le temps familial dans le cadre de la programmation du centre culturel (cinéma, médiathèque, arts vivants...) et le centre social dans le cadre du projet social (Eté en fête, semaines éco citoyenne ...)
- Les nombreuses associations sportives, culturelles, éducatives, loisirs, solidaires proposent de nombreuses activités aux 3/18 ans

Enjeux :

- Le maintien et l'amélioration de la qualité éducative de l'offre d'accueil
- L'accessibilité des offres pour tous
- L'amélioration de la communication de l'offre globale
- La pérennisation de la capacité d'accueil
- Le maintien du projet handicap et le développement de l'accueil à l'ensemble de l'offre d'accueil
- L'intégration de la Jeunesse dans le Projet Educatif De Territoire
- Le maintien et le développement des collaborations avec les acteurs éducatifs locaux (familles, services municipaux, l'Education nationale, associations, PMI/SSD)



PARENTALITE

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20250213-DEL-20250213-9-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

① Démographie : INSEE	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	2 549	30 397	176 636
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022	2,7%	3,7%	2,2%
② Public allocataire : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre de familles allocataires	2 302	27 267	156 672
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2022	5,9%	1,5%	2,0%
Part des familles allocataires à bas revenus	24,5%	35,5%	36,4%
Nombre de familles allocataires monoparentales	623	8 745	46 634
Part des familles allocataires monoparentales	27,1%	32,1%	29,8%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	40,6%	48,3%	47,6%
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 1 enfant	249	3981	21 131
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 2 enfants	235	2955	16 399
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 3 enfants	105	1240	6 421
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 4 enfants et plus	34	569	2 683
Nombre de familles nombreuses allocataires	683	8 253	47 206
Part des familles nombreuses	29,7%	30,3%	30,1%
Part des familles nombreuses à bas revenus	26,6%	35,2%	36,7%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	48	498	2 731
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,3%	2,1%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'ASFR	32	343	1 682
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'ASFR	5,1%	3,9%	3,6%
Nombre de familles en garde alternée	61	473	2328
Nombre de décès en 2020	3	63	332
Enfants	-	19	96
Parents	3	44	236
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,1%	0,3%	0,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

On observe une explosion du nombre de familles allocataires sur la période observée (5.9% d'augmentation) alors que la CA et le département n'évolue que d'à peine 2%. La part des allocataires à bas revenus reste en delà de la CA et du département puisqu'elle ne représente que 24.5 % versus 36 %.

Les acteurs notent que la matinée du LAEP au sein de la Côte des Carrières est sous-exploitée, avec insuffisamment de parents qui s'y rendent.

L'offre de loisirs et d'accompagnement à destination des jeunes est riche, comme celle de dispositifs pour les accompagner dans leur orientation professionnelle (Centre Social, CLAS, Mission locale, CIO...).

Une augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (129 à ce jour selon la MDPH, 120 en 2020) est notée à mettre en face d'un faible taux d'équipement dans les établissements pour enfants handicapés au sein du Département.

On constate un nombre important de familles bénéficiaires de l'ASFR (5.1%) ce qui implique un non-paiement de la pension alimentaire par l'autre parent et fragilise le parent en charge des enfants.

Structures existantes et activités proposées :

- Le Centre social met en œuvre le projet social et les actions parentalité comme le REAAP, le Lieu Accueil Enfants Parents « L'île aux enfants », le café poussettes, la Commission familles, des ateliers parents/enfants un séjour familles, des projets parentalité, des sortes familles, des événements Été en fêtes, marche Octobre rose, etc
- Les services municipaux proposent une offre de loisirs parents/enfants sur le temps familial dans le cadre de la programmation du centre culturel (cinéma, médiathèque comprenant une ludothèque, arts vivants...) et le centre social dans le cadre du projet social (Été en fête, semaines éco citoyennes ...)

Enjeux :

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20250213-DEL-20250213-9-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

- La prévention des risques de rupture (scolaire, familiale, sociale)
- La poursuite de l'implication des familles dans l'organisation et la gestion du pôle familles
- La poursuite de la fédération et du développement des actions autour de la parentalité
- La poursuite de la favorisation de l'émergence des dynamiques de soutien à la parentalité
- La poursuite de la facilitation de l'accès aux loisirs
- Le renforcement des partenariats entre les acteurs éducatifs municipaux, institutionnels et associatifs
- Mettre en place et poursuivre des actions de soutien à la parentalité
- Augmenter la visibilité des actions de soutien à la parentalité, en développant le "aller vers" les publics et la communication interservices et avec les différents partenaires

① Socio-économique INSEE	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 800	23 080	23290
Taux d'activité des 15-24 ans	36,5%	37,3%	38,6%
Dont actifs ayant un emploi	72,4%	76,2%	74,0%
Taux de chômage des 15-24 ans	27,6%	23,8%	26,0%
Taux d'activité des 25-64 ans	84,4%	83,7%	83,9%
Dont actifs ayant un emploi	90,1%	88,8%	88,6%
Taux de chômage des 25-64 ans	9,9%	11,2%	11,4%
Part des cadres	14,8%	14,6%	13,8%
Part des professions intermédiaires	21,7%	20,7%	20,6%
Part des employés	22,5%	22,4%	22,5%
Part des ouvriers	12,2%	11,8%	13,0%
Part des artisans et commerçants	2,7%	2,7%	3,6%
Part des retraités	5,6%	4,3%	4,6%
Autres personnes sans activité professionnelle	25,0%	26,3%	25,1%
Taux de pauvreté (2021)	11%	13.9%	17.7%

② Public allocataire : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Bénéficiaires du Rsa	341	6 567	36 485
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	736	13 697	75 976
Bénéficiaires du Rsa majoré	36	852	4 082
Part des familles bénéficiaires du Rsa	8,9%	14,0%	13,1%
Bénéficiaires de la prime d'activité	913	14 631	76 075
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	1 993	31 495	169 875
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	64	911	4 435
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	18,9%	24,0%	22,9%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	20,7%	21,3%	22,1%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	48,4%	54,4%	53,8%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	20	255	1 539
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	4,6%	5,1%	5,3%
Bénéficiaires de l'AAH	410	3 189	16 601

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Le taux de pauvreté 11 % est en dessous des moyennes de la CACP 13.9% et du département 17.7%. Un faible taux des familles bénéficiaires du RSA 8.9% pour 14% pour la CACP. Le revenu médian est également supérieur aux autres territoires comparés.

Une part importante de diplômés de l'enseignement supérieur (33,1%), d'un CAP, BEP ou équivalent (22,7%).

Une population majoritairement tertiaire, une commune caractérisée par une part importante d'employés (22.5%), de professions intermédiaires (21.7%)

Plus de 82% des hommes et des femmes sont en CDI ou dans la fonction publique, une majorité des Jocassiens ont un emploi stable. On note une forte proportion de chômeurs chez les jeunes de 15-24 ans puisqu'elle atteint 27.6% en comparaison de la CA qui s'élève à 23.8%. Le taux de bénéficiaires de l'AAH de la commune (2.44 %) est supérieur à la CACP (1.5 %) et au département (1.3%).

Structures existantes :

- Centre Social
- SEF
- SIJ
- CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-219503232-20250213-DEL-20250213-9-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Activités proposées :

- Permanences CAF
- Ecrivain public
- Permanences juridiques
- Cours de français
- Conseillère numérique
- Psychologue
- Activités intergénérationnelles du centre social
- Conseil des séniors et CMJ

Enjeux :

- Lutter contre la précarité
- Agir face à la rupture de droits
- Favoriser l'autonomie numérique
- Etudier la faisabilité d'un espace municipal aux Merisiers et un financement Espace de Vie Social (EVS)
- Développer des actions intergénérationnelles
- Soutenir les projets des habitants et leur participation à la vie locale

LOGEMENT

① Démographie : INSEE	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre total de logements	6 075	90 051	517 063
Part de logements vacants	3,6%	6,2%	6,0%
Nombre de résidences principales	5 791	82 955	478 885
Nombre de propriétaires	3 819	38 454	267 473
Nombre de locataires	1 972	42 789	211 410
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	65,9%	47,8%	55,9%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	7,0%	17,7%	16,8%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	24,2%	25,3%	22,8%
Nombre de résidence principales locataire HLM	1 404	20666	109126
Nombre de résidence principales locataire non HLM	407	14514	80258
Nombre de résidence principale 1 pièce	111	8 799	30 471
Nombre de résidence principale 2 pièces	457	12 076	65 140
Nombre de résidence principale 3 pièces	865	19 056	119 754
Nombre de résidence principale 4 pièces	1 631	19 290	121 540
Nombre de résidence principale 5 pièces et plus	2 727	22 021	141 977
② Socio-économique : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	22,9%	18,1%	22,4%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	86	1 380	5 970
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	7,8%	6,1%	6,3%
③ Public allocataire : CAF	JOUY LE MOUTIER	CA DE CERGY-PONTOISE	Val d'Oise
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	1 101	22 517	94 490
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	31,5%	44,0%	36,8%
dont bénéficiant d'APL	76,4%	59,5%	61,9%
dont bénéficiant d'ALF	9,2%	11,4%	18,5%
dont bénéficiant d'ALS	14,4%	29,2%	19,6%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

La commune compte une part de propriétaires supérieures (65.9%) à celles observé dans la CA (47.8%). Le nombre de logements sociaux est en augmentation, et répond aux objectifs de la loi SRU : 1820 logements sociaux au 1^{er} janvier 2022, contre 1 755 en 2021, soit une augmentation de 3,7% en un an. La part des bénéficiaires d'APL (logements conventionnés) est de 76.4 %

Les demandeurs de logement accueilli par le bureau logement de la commune sont en majorité des célibataires ou des familles monoparentales (62 %). On compte également beaucoup de femme (59%).

Structures existantes et activités proposées

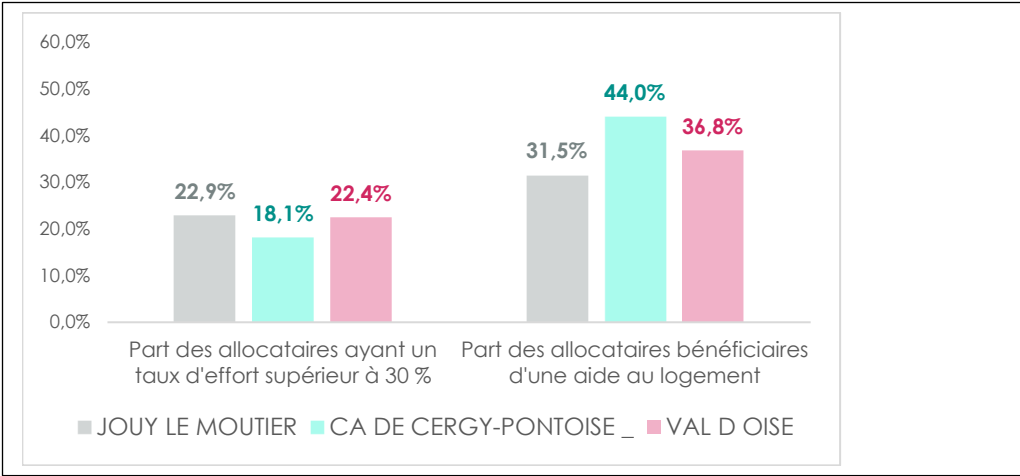
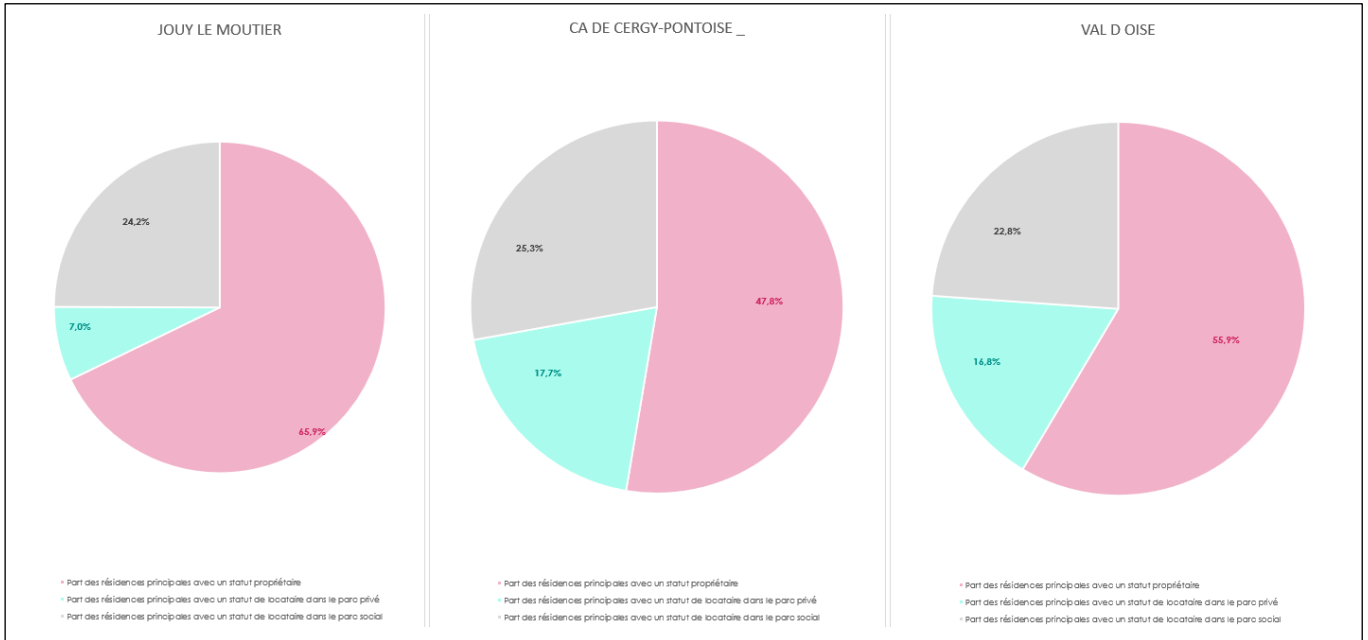
- Un bureau logement rattaché au CCAS avec une permanence sans RDV par semaine
- Une structure d'hébergement d'urgence en logement éclaté (ESPERER 95)
- Un Centre d'accueil de Demandeur d'Asile en logement éclaté (SOS Familles)
- Un foyer socio-éducatif
- Trois structures pour l'accueil de personnes handicapées
- Un logement d'hébergement d'urgence en cas de sinistre
- Une convention de huit places en hébergement FJT APUI Les villageoises
- Une résidence pour les personnes âgées

- Huit bailleurs et 1 926 logements sociaux

Accusé de réception en préfecture
 095-219503232-20250213-DEL-20250213-9-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2025
 Date de réception préfecture : 17/02/2025

Enjeux :

- Faciliter l'accompagnement social et les démarches des demandeurs
- L'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement



LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF

Jouy le Moutier

Accusé de réception en préfecture
09514103232-20250213-DEL-20250213-9-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année 2023

Nombre d'allocataires différents : 4105

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	3 652 359 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	10 831 547 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	3 291 164 €
Montant des prestations RSA + PPA	4 147 009 €
Montants des prestations handicap (AAH)	3 816 602 €
TOTAL	25 738 681 €

Financements d'action sociale au titre de l'année 2023

Prestations de Service (PS)	
Accueil Loisirs Sans Hébergement	324 646 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	1 068 706 €
Contrat Local Accompagnement Scolaire	6 381 €
Centre social Animation globale	73 694 €
Centre social Animation collective famille	24 655 €
Lieu d'Accueil Enfants Parents	6 498 €
Relais Petite Enfance	28 195 €
TOTAL	1 532 776 €

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Jeunesse (Plan mercredi, PAEJ, BAFA, Séjours, Promeneurs du Net)	3 614,00 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Enfance	60 000,00 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Jeunesse	4 654,98 €	0 €
REAAP	2 200 €	0 €
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)	7 000 €	0 €
TOTAL	77 469 €	0 €

Bonus territoire	
Postes de chargés de coopération CTG	36 015 €
TOTAL	36 015 €

TOTAL ACTION SOCIALE 1 646 260 €

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Situation au 31/12/2024

JOUY LE MOUTIER	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	Multi Accueil collectif « LES KANGOUROUS ET LES PETITS PAS
	Maison de la petite enfance
	120-134 Boulevard d'Ecancourt-Jouy Le Moutier
	95 280 Jouy Le Moutier
	Multi accueil Familial Maison de la Petite Enfance
	Relais Petite Enfance Maison de la Petite Enfance
LAEP	LAEP "L'ILE AUX ENFANTS"
	Beffroi 17 allée des Eguerets Jouy Le Moutier
	95 280 Jouy Le Moutier
RPE	RPE JOUY LE MOUTIER
	Maison de la petite enfance
	120 Boulevard d'Ecancourt
	95 280 Jouy Le Moutier
ALSH	ALSH PERI ET EXTRASCOLAIRE JOUANNES
	17B rue du Colombier
	ALSH PERI ET EXTRASCOLAIRE LA COTE DES CARRIERES
	17 Mail Alphonse Lamartine
	ALSH PERI ET EXTRASCOLAIRE LES EGUERETS
	4 Allée des Eguerets
	ALSH PERISCOLAIRE TREMBLAYS
	ALSH périscolaire NOYER
	27 rue de l'Angélus
	ALSH périscolaire VAST
	2 place du Four à Chaux
	ALSH périscolaire VAUX LABOURS
	13 rue de l'école
	ALSH périscolaire VILLAGE
	Chemin des miettes
Accueil jeunesse	
23-25, allée des Eguerets	
CENTRE SOCIAL	Centre social
	94, avenue des Bruzacques

Annexe 3 – commune Jouy Le Moutier - Plan d'actions 2025-2029

ACTIONS IDENTIFIÉES	ANNEE DE DEMARAGE	RÉFÉRENTS DES ACTIONS
PETITE ENFANCE		
Shéma le Service Public de la Petite Enfance	2025	DEPE
Valoriser l'accueil familial de la Ville par la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)	2025	DEPE
ENFANCE-JEUNESSE		
Renforcer l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune	2025	DEPE
Permettre aux jeunes et aux enfants d'emprunter des parcours choisis	2025	SOLIDARITES
Réactiver la cellule de veille éducative	2025	SOLIDARITES
PARENTALITE		
Poursuivre les actions de soutien à la parentalité en consolidant les partenariats	2025	SOLIDARITES
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE		
Etudier la faisabilité d'un espace municipal aux Merisiers et un financement Espace de Vie Social (EVS)	2025	SOLIDARITES
Développer les actions intergénérationnelles	2025	SOLIDARITES
Soutenir les projets des habitants et leur participation à la vie locale	2025	SOLIDARITES
INSERTION-ACCES AUX DROITS		
Renforcer la communication et l'accompagnement de l'offre sociale auprès des habitants et particulièrement des familles	2025	SOLIDARITES
Développer des actions d'aller-vers afin de toucher les publics éloignés et/ou isolés	2025	SOLIDARITES
LOGEMENT		
Faciliter l'accompagnement social et les démarches des demandeurs		SOLIDARITES
TRANSVERSALITE		
Poursuivre l'amélioration de l'offre globale des activités petite enfance, enfance, jeunesse	2025	DEPE/SOLIDARITES
Accompagner les usagers dans leurs démarches numériques	2025	SOLIDARITES
Favoriser l'accueil des enfants et jeunes à besoins particuliers (structures et activités)	2025	DEPE
Garantir l'accès à la culture, aux loisirs et pratiques sportives pour tous publics	2025	SOLIDARITES/DEPE

PETITE ENFANCE

Action n°1	Schéma le Service Public de la Petite Enfance
<p>Diagnostic initial</p> <p>Analyse des besoins du territoire par ABS Le pourcentage du taux de couverture ville 52%, département, national 59,8% en 2021 Nombre de places sur la ville EAJE 122 places (MAC 76 places et 45 MAF) Maintenir l'offre après absorption du MAC Les Petits Pas à la MPE Identifier les actions en lien avec le soutien à la parentalité (LAEP, Café poussette, conférence) 1 journée pédagogique tous les 2 ans pour le EAJE 1/2 journée pour l'accompagnement à la formation des assistantes maternelles de la ville Formation continue des agents par le CNFPT Information et accompagnement des familles de l'offre petite enfance de la ville en partenariat avec la CAF et le Conseil départemental (PCPE) Présence d'un Relais Petite Enfance (RPE) Stabilité du nombre de naissances Projet passerelle : petite enfance / éducation / éducation nationale Action transversale en déployant un agent auxiliaire de puériculture sur le accueil du LAEP</p>	<p>Public cible</p> <p>Familles d'enfants de moins de 3 ans les agents petite enfance et assistantes maternelles Grands-parents (dans le cadre du LAEP) Auxiliaires parentales assistantes familiales du département Enfants jusqu'à 6 ans</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Etablir sur le premier semestre 2025 le schéma pluriannuel de maintien et de développement des modes de garde de JLM, en lien avec le schéma départemental de service aux familles Renforcer l'accompagnement à la parentalité en mettant en œuvre la politique petite enfance de la Ville par des actions transversales mixant les publics des Solidarités et du service Petite Enfance</p> <p>Développer l'offre d'accueil sur la ville pour tendre vers le taux national</p> <p>Favoriser la professionnalisation des agents tout au long de leur carrière par la proposition d'un plan de formation renforcé</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Accompagnement du projet d'ouverture d'une MAM de 16 berceaux pour septembre 2025 S'appuyer sur les outils du conseil départemental pour formaliser le Schéma pluriannuel et le mettre à jour chaque année Projets transversaux : REAAP, SNPE, ateliers parents mutualisés entre service social et Petite Enfance (ateliers sur la prévention des accidents de la vie...), stand petite enfance sur l'événement l'été en fête, le forum des métier du secondaire</p> <p>Plan de formation RH : financement de formations spécifiques au service</p> <p>Planifier 1 voire 2 journées pédagogiques par an au sein de la direction de l'éducation et de la petite enfance</p> <p>Mise en place de l'action formation des assistantes maternelles dans le cadre des missions du RPE</p>
<p>Référents de l'action</p> <p>Cheffe de service petite enfance</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>Année 2025 pour la mise en œuvre et plus pour la réactualisation</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Service de l'action Educative Service Petite Enfance Service social Assistantes maternelles du projet de la MAM</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Avoir un schéma pluriannuel en lien avec le schéma départemental Développement de l'offre d'accueil à X % avec l'ouverture de la MAM Réaliser des actions partagées au regard du soutien à la parentalité : ateliers parents</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Droit commun (Ville) PSU et bonus associés / CAF</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre de berceaux ouverts dans le cadre de la MAM Maintien du taux de couverture à 49,8 % Nombre d'actions de soutien à la parentalité réalisées</p>

PETITE ENFANCE

Action n° 2	Valoriser l'accueil familial de la Ville par la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)
Diagnostic initial	Public cible
<p>9 assistantes maternelles du MAF 91 assistantes maternelles du particulier employeur sur Jouy le Moutier dont 3 en MAM (source PMI) Journée nationale des assistantes maternelles RPE en place à JLM avec l'axe 2 "mise en lien de l'offre et la demande" Décret 25 août 2021 relatif au RPE, "faciliter l'accès à la formation continue des assistants maternels"</p>	<p>Assistants maternelles de la ville</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles par l'organisation de temps de formation spécifiques en lien avec leurs besoins</p> <p>Apporter des connaissances sur différents thèmes, en lien avec la charte nationale d'accueil du jeune enfant Amener les assistantes maternelles du MAF à réfléchir sur leur pratique dans le cadre de la mise à jour du projet d'établissement</p> <p>Accompagner le développement des compétences pédagogique et éducative dans le cadre de l'accueil</p>	<p>Recueillir les besoins et attentes des assistantes maternelles lors des réunions de rentrées et par échanges de mails Proposer des ateliers en petits groupes (SST, le jeu...) Mettre en lien les demandes des assistantes maternelles employées par des particuliers et les centres de formation Organisation de la journée pédagogique avec une conférence animée par des professionnels experts et participation à des ateliers Participation à des réunions de travail avec la psychologue et l'équipe d'encadrement Mise en place de 3 séances d'analyse de pratique professionnelle par an, animées par la psychologue Proposer une journée des assistantes maternelles avec une thématique en lien avec leurs besoins et les attentes des familles</p>
Référents de l'action	Echéances de réalisation
<p>Cheffe de service petite enfance</p>	<p>2025 et renouvellement chaque année</p>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Service petite enfance, équipe d'encadrement du MAF et du RPE, service emploi formation Organismes de formation</p>	<p>Montée en compétences des assistantes maternelles Intégration de la charte nationale d'accueil du jeune enfant dans les pratiques</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>Droit commun (Ville) PS RPE et bonus associés / CAF Conseil départemental</p>	<p>Nombres de participantes sur les différentes actions Bilan avec les partenaires Mise à jour du projet d'établissement du MAF</p>

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 3	Renforcer l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune
Diagnostic initial	Public cible
Les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, loisirs) et du jeune (éducation, loisirs) ne sont pas toujours articulés de manière fluide, ce qui peut conduire à des ruptures dans le parcours éducatif et social des enfants et jeunes notamment lors des passages marquants (entrée à l'école, CL, 6ème, après 3ème) L'offre éducative manque parfois de coordination entre les acteurs municipaux, les associations et les établissements scolaires.	Enfants de 0 à 16 ans, en particulier ceux issus de familles nombreuses, monoparentales, ou en situation de précarité. Jeunes de 16 à 25 ans en situation de fragilité (échec scolaire, difficultés d'insertion, etc.). Familles : particulièrement les jeunes parents et les familles monoparentales qui peuvent rencontrer des difficultés d'organisation entre les temps de travail et de garde. Professionnels de l'enfance et de la jeunesse (éducateurs, animateurs, enseignants, travailleurs sociaux).
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Optimiser la coordination des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour créer des parcours éducatifs cohérents et fluides pour les enfants et jeunes. Renforcer la communication et la collaboration entre les différents acteurs éducatifs (crèches, écoles, périscolaires, jeunesse, associations ...) Assurer la continuité éducative entre la famille et les différents temps d'accueil Promouvoir la participation des jeunes dans la co-construction de projets Consolider les passerelles crèche/maternelle, maternelle/CP, CM2/6ème	Formations des acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, responsables de structures périscolaires) sur l'articulation des temps de l'enfant et du jeune). Temps forts dans le cadre des passerelles (portes ouvertes, activités avec publics mixtes, conférences, rencontres des professionnels/familles etc.). Immersion des professionnelles en PE, ALSH et écoles.. afin de mutualiser et partager des pratiques
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Chef de service projets et moyens Cheffe de service action éducative	2025/2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
DEPE, jeunesse, centre social Assistantes maternelles Conseil Municipal des Jeunes Education nationale REAAP CAF sous réserves des priorités départementales et des fonds disponibles Représentants de parents d'élèves : FCPE, AIPE PMI	Amélioration de l'articulation des différents temps de l'enfant et du jeune, facilitant leur parcours éducatif. Renforcement de la participation des familles à la vie éducative (réunions, conseils de classe, événements culturels). Amélioration des compétences des acteurs éducatifs en matière de coordination et d'approche transversale. Création d'un réseau de partenaires solides dans l'éducation et la jeunesse.
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
Droit commun (Ville), PSU PSO et bonus associés / CAF	Satisfaction des familles vis-à-vis de la qualité et de l'accessibilité de l'offre éducative Nombre et augmentation des partenariats mis en place entre les acteurs éducatifs (écoles, associations, services municipaux). Compétences des professionnels éducatifs avant et après les formations. Nombre d'actions passerelles réalisées et satisfaction des professionnels et du public

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 4	Permettre aux jeunes et aux enfants d'emprunter des parcours choisis
Diagnostic initial	Public cible
Manque des professionnels de terrain chargés du "fil conducteur" du parcours du jeune : école/association/périscolaire, etc..... Manque de dialogue Présence d'éducateurs sportifs au sein des établissements scolaires	Primaires, collégiens, lycéens et parents
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Permettre aux parents d'être acteur dans le parcours du jeune Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Valoriser les réussites des jeunes dans tout domaines confondus Repérer les jeunes déscolarisés et les accompagner	Renforcer le lien entre écoles et fédérations de parents d'élèves Développer le lien parents/ enfant dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité Soutenir les parents en proposant davantage d'action liées à la parentalité Développer des actions sur les thématiques liées à l'emploi, l'insertion, la formation en lien avec des professionnels du territoire Organiser des sessions de découvertes de métiers Mise en place d'une permanence de la Structure Information Jeunesse au sein du lycée Proposer des bourses d'initiatives Jeunesse Instaurer des temps forts pour mobiliser davantage la jeunesse Proposer un parcours d'accompagnement et de remobilisation pour les jeunes décrocheurs Mettre en place d'une cellule de veille éducative
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Chef du service jeunesse	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Jeunesse, Education	Amélioration du taux de réussite scolaire grâce à un accompagnement renforcé des élèves et des parents. Réduction du décrochage scolaire par la mise en place de parcours individualisés et de dispositifs de soutien adaptés Meilleure insertion professionnelle des jeunes, avec un accompagnement en matière d'emploi, de formation et de découverte de métiers. Renforcement des liens sociaux et familiaux, grâce à des actions de soutien à la parentalité et de collaboration entre écoles et Mobilisation accrue de la jeunesse à travers des événements et des projets concrets qui leur donnent un rôle actif dans leur
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
Associations sportives et culturelles Sauvegarde 95 Conseil départemental VO (PMI, SSD, ASE, DEC) FCPE REAAP CAF sous réserves des priorités départementales et des fonds disponibles Education nationale Ville de Vauréal	Nombre d'enfants et jeunes accompagnés Nombre d'actions mises en place Mobilisation des partenaires Satisfaction des usagers

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 5	Réactiver la cellule de veille éducative
Diagnostic initial	Public cible
<p>Au sein des écoles, plusieurs situations ou comportement d'enfants interpellent les agents en charge de leur accueil (animateurs, ATSEM, enseignants) Difficultés pour partager les informations entre partenaires Méconnaissance des acteurs, des partenaires et de leurs missions Traitement des situations en "silo" sans concertation avec un impact parfois limité sur la problématique identifiée</p>	<p>Enfants et jeunes de 3 à 18 ans, rencontrant des difficultés éducatives ou sociales. Parents ou tuteurs en difficulté dans l'accompagnement scolaire ou social. Professionnels de l'éducation, de l'action sociale, de la santé, des services municipaux.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Assurer un suivi des situations éducatives sensibles au sein de la commune. Prévenir les risques éducatifs et les ruptures scolaires ou familiales.</p> <p>Favoriser l'insertion sociale et éducative des jeunes et familles en difficulté. etc.). Mettre en place un système d'alerte et de suivi personnalisé pour les jeunes en situation de fragilité éducative.</p>	<p>Coordination des acteurs pluridisciplinaires et réunions régulières pour échanger sur les solutions possibles et les ajuster si besoin (travailleurs sociaux , enseignants, éducateurs ...) Identifier et analyser les cas de jeunes et de familles en situation de fragilité éducative ou sociale. Proposer des actions de prévention et d'accompagnement adaptées aux besoins (aide aux devoirs, médiation familiale, soutien psychologique, activités sportives et culturelles etc.). Mettre en œuvre des partenariats avec les institutions locales (écoles, hôpitaux, associations, etc.). Alerter et orienter vers des services spécialisés si nécessaire (aide sociale à l'enfance, protection judiciaire, etc.).</p>
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Responsable CCAS et Directrice Education et PE	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Services municipaux : PE, AE, jeunesse, CCAS Services départementaux : SSD, PMI Education nationale : enseignant, directeurs, iEN, psychologue, infirmière, services sociaux, Associations sportives et culturelles et de parents d'élèves Sauvegarde PJJ Psychologues</p>	<p>Amélioration des performances scolaires et réduction du décrochage scolaire Amélioration du bien-être psychologique et social des élèves Inclusion sociale des élèves en difficulté Renforcement de la relation école-famille Amélioration de la collaboration entre acteurs éducatifs</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
	<p>Nombre de situations étudiées Nombre d'instance mises en place Diversité des situations Qualité des échanges Impact sur l'évolution des situations Outils mis à disposition des professionnels</p>

PARENTALITE

Action n° 6	Poursuivre les actions de soutien à la parentalité en consolidant les partenariats
Diagnostic initial	Public cible
Beaucoup de familles monoparentales sur le territoire. Le taux d'activité des femmes est élevé. Certains parents et partenaires n'ont pas connaissance des propositions d'actions de soutien à la parentalité proposés sur le territoire.	Parents d'enfants de 0 à 18 ans, joccassiens, futurs parents et grands parents. Une attention particulière portée aux familles nombreuses et/ou monoparentales et/ou précarisées. La place des pères sera à travailler.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Consolider le partenariat sur le territoire Mettre en place et poursuivre des actions de soutien à la parentalité Augmenter la visibilité des actions de soutien à la parentalité, en développant le "aller vers" les publics et la communication interservices et avec les différents partenaires Associer les parents à la programmation	Mettre en place de petits déjeuners trimestriels interservices et partenaires Développer la mise en œuvre d'actions interservices Pérenniser les actions de soutien à la parentalité (PCPE, LAEP, REAAP, ateliers enfants/parents, conférences, ciné-débat, cafés poussettes,
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Direction centre social	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
CCAS Petite enfance / enfance Jeunesse Vie associative Culture Centre social (réfèrent de l'action)	Augmentation du nombre de parents bénéficiaires des actions Taux de participation des pères en hausse Nombre de partenaires en augmentation Autonomisation des parents
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
PMI CAF : PS ACF/ Aide au développement sociale/ REAAP sous réserves des priorités départementales et des fonds disponibles SSD ASE Sauvegarde Associations du territoire Education nationale et parents d'élèves élus	Nombre de parents participants Satisfaction des parents Nombre d'actions de soutien à la parentalité mis en place Nombre et dynamisme des partenaires

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 7	Etudier la faisabilité d'un espace municipal aux Merisiers et un financement Espace de Vie Social (EVS)
Diagnostic initial	Public cible
Les périmètres définis au titre de la « politique de la ville » ne correspondent plus aux difficultés réelles rencontrées, en particulier, par les habitants du quartier des Merisiers et appellent à une action municipale nouvelle et déterminée au vu des faisceaux d'indices de précarisation sociale et de fragilités économiques. Une part de famille monoparentale plus importante sur le quartier des merisiers et en augmentation constante. Paupérisation des habitants, très peu d'institutions ou de structures publiques présentes sur la zone, beaucoup de jeunes investissent les espaces publics /problématiques de délinquance et conflits entre jeunes. (Collège et lycée à proximité).	Les habitants du quartier des Merisiers
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Créer un espace fixe dédié, pérenne mais investi par plusieurs services Renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage, en développant à partir d'initiatives locales, des services et des activités à finalités sociales et éducatives. Réduire l'isolement social du quartier et développer la mixité sociale Contribuer aux loisirs, à l'éducation et à l'activité culturelle de la population	Effectuer un diagnostic de territoire, mener des temps d'échanges et de réflexion avec les habitants Rechercher des financements Développer le partenariat avec les acteurs locaux Ouverture de l'espace municipal en mai 2025. Créer un comité de quartier aux Merisiers
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Direction des Solidarités	2025-2026
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Direction des solidarités Centre social, service Jeunesse, communication, vie associative, SEF. CAF, Sauvegarde 95, bailleurs, mission locale.	Implication des habitants dans la vie locale (en particulier le quartier des Merisiers). Une structure municipale ouvre dans ce quartier Des activités et animations sont proposées
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
ETAT	Nombre d'activités proposées dans la structure Nombre de participants Création d'un comité de quartier aux Merisiers

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 8	Développer les actions intergénérationnelles
Diagnostic initial	Public cible
La population Jocasienne est en pleine mutation, avec la construction de nouveaux quartiers qui attirent des familles avec de jeunes enfants. Une part conséquente de séniors sur la collectivité est à remarquer. Il est nécessaire de développer la culture du « bien vivre ensemble », avec pour fil conducteur : chaque génération a quelque chose à offrir à l'autre.	Les habitants de Jouy le Moutier
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Lever les représentations liées à l'âge et favoriser les échanges Développer le bien vivre ensemble Lutter contre l'isolement Permettre la transmission de savoirs faire et de mémoire	Proposer des temps d'échanges et des moments conviviaux Développer le bénévolat solidaire Pérenniser le blablatime du CMJ et conseil des séniors Développer des actions mettant en lien les séniors et les enfants des ALSH de la collectivité (repas partagés dans les cantines, création et distribution de cartes de vœux,...) Créer une journée « adoptez un grand-parent » Organiser des olympiades intergénérationnelles
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Centre social	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Communication, petite enfance, enfance. CAF, Sauvegarde 95.	Des activités et animations sont proposées, réunissant les familles, les jeunes et les séniors Le CMJ et le conseil des séniors proposent des actions et des projets communs Cohésion sociale renforcée, avec une meilleure intégration des séniors et des jeunes dans des activités communes. Bien-être des participants accru grâce à des moments de partage et de convivialité. Enrichissement des liens familiaux et communautaires, grâce à l'implication active des séniors et des jeunes dans des projets intergénérationnels.
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
CNAV, QPV, PS AG ACF / CAF	Nombre total d'interactions intergénérationnelles. Nombre de participants aux événements intergénérationnels. Taux de satisfaction des participants (questionnaires). Nombre d'événements organisés (journée "adoptez un grand-parent", olympiades, etc.). Participation et impact social des événements (qualité des interactions). Nombre de bénévoles impliqués.

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 9	Soutenir les projets des habitants et leur participation à la vie locale
Diagnostic initial	Public cible
Plusieurs instances existantes : conseil des jeunes, des séniors, concertations citoyennes, café des séniors, commissions familles, bourses d'initiative jeune Partager ou faire connaître les projets avec les professionnels	Habitants Associations
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Identifier les besoins de la population du quartier des Merisiers Créer un comité de quartier des Merisiers / A développer ensuite sur les autres quartiers (bailleurs, ville, acteurs vie locale et représentants d'habitants) Questionner et impliquer les habitants dans le renouvellement du projet social Développer, valoriser et soutenir le bénévolat des habitants Développer les liens avec les bailleurs sociaux Créer un conseil de la vie associative Inclure les parents dans la communication des informations destinées aux jeunes Réaffirmer le rôle et les missions du centre social dans l'accompagnement des initiatives des habitants	Questionnaires à destination des habitants (en particulier aux Merisiers) Renforcer les instances participatives : CMJ, Conseil des Séniors Développer les lieux d'expression des besoins et soutenir les projets des habitants Création d'un conseil de la vie associative et d'un comité de quartier aux Merisiers
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Direction centre social	démarrage en 2025 , tout au long de la CTG
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Centre social Service jeunesse Communication Sauvegarde CAF	Implication des habitants dans la vie locale (en particulier le quartier des Merisiers). Des projets initiés par les habitants sont mis en œuvre.
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
PS AG CAF, QPV	Augmentation du nombre de bénévoles Augmentation des projets habitants Création d'un comité de quartier aux Merisiers

INSERTION-ACCES AUX DROITS

Action n° 10	Renforcer la communication et l'accompagnement de l'offre sociale auprès des habitants et particulièrement des familles
Diagnostic initial	Public cible
Manque d'informations Manque de visibilité des offres sociales et de l'orientation (qui fait quoi ? Comment ? Pour qui ?)	La population Les bénéficiaires du RSA Les jeunes (16 ans et plus)
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mettre en place d'un service d'orientation et communiquer davantage sur son existence (création d'un poste de référent et identification d'un lieu d'accueil) Professionaliser et former les chargés d'orientation Développer "l'aller vers" dans les quartiers Meilleure communication sur les services du Beffroi	Communication du lieu social : transmission aux associations de parents d'élèves élus et à l'ENT écoles Partage d'expériences à l'échelle de l'agglomération Formation des agents d'accueil Mise en place de temps d'échange entre les différents services et les partenaires (temps d'immersion) Constitution de 2 livrets à destination des services (recensement qui fait quoi et comment?) Permanences des agents sociaux sans rdv dans les quartiers Forums sur des thématiques (mieux consommer, santé, accès aux droits)
Référents de l'action	Echéances de réalisation
Direction centre social	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Services de la ville qui touchent la population concernée Structure information jeunesse, Centre social , SEF CCAS (Référents de l'action) Département CAF Représentants parents d'élèves Education nationale Mission locale	Amélioration de l'accès à l'information pour les familles, les usagers et les partenaires. Renforcement de la collaboration et de la coordination entre les différents services et partenaires locaux. Meilleure prise en charge des besoins sociaux grâce à une communication fluide et à des agents mieux formés. Augmentation de la participation citoyenne à travers des forums et des permanences accessibles, permettant une meilleure compréhension des enjeux locaux.
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
QPV, ARS PS AG-ACF / CAF	Satisfaction des familles (sondages) Retours auprès des services Taux de fréquentation Beffroi : accès aux droits, structure infos, jeunesse, SEF, CCAS Nombre de bénéficiaires

INSERTION-ACCES AUX DROITS

Action n° 1	Développer des actions d'aller-vers afin de toucher les publics éloignés et/ou isolés
Diagnostic initial	Public cible
<p>La précarité est assez diffuse au sein de la commune, complexifiant son évaluation. Le niveau de précarité est cependant moindre au regard des territoires de comparaison (ex : taux de pauvreté de 10 % en 2019, contre 17 % dans le Val d'Oise).</p> <p>La population âgée est particulièrement touchée par la précarité et les problématiques d'accès aux droits. La commune est relativement bien dotée concernant l'accompagnement aux démarches administratives : une conseillère numérique ainsi qu'un écrivain public peuvent accompagner les Jocassiens dans leurs démarches.</p> <p>Le CCAS a procédé à la refonte du guide des aides facultatives, afin d'adapter les critères d'éligibilité.</p>	Public éloigné et/ou isolé
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Assurer une veille sur les aides et les dispositifs existants</p> <p>Faciliter l'accès aux droits</p> <p>Maintenir et renforcer le lien social des personnes isolées et/ou éloignées</p> <p>Lutter contre le non recours aux droits</p>	<p>Organiser des activités et ateliers de loisirs ou culture au sein de lieux d'échanges « neutres »</p> <p>Organisation de stands/ateliers d'information et de présentation des services de la ville au sein des quartiers. Le quartier des Merisiers est à cibler particulièrement, car touché de façon plus importante par la pauvreté.</p> <p>Organisation de permanences régulières délocalisées au sein des locaux des différents acteurs œuvrant dans le champ de l'action sociale (ex: locaux du CCAS, Episol). Evaluer dans quelle mesure cela peut être mis en place, et dans quel lieu.</p> <p>Organisation d'un forum des droits au sein du centre culturel (espace non stigmatisant) : présence de la CAF, des services de la ville, du Département, d'associations</p>
Référents de l'action	Echéances de réalisation
DIRECTION DES SOLIDARITES	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Direction des solidarités, écrivain public, conseiller numérique</p> <p>Médiathèque, associations culturelles et caritatives, CAF, Département, etc.</p> <p>Partenaires institutionnels (CAF, France Travail, Mission locale, SSD)</p> <p>Sauvegarde, PRIJ,</p>	<p>Amélioration de l'accès aux services sociaux, culturels et de loisirs pour les habitants des quartiers ciblés, en particulier ceux vivant dans des zones plus précaires.</p> <p>Réduction des inégalités d'accès à l'information et aux droits, notamment dans le quartier des Merisiers.</p> <p>Renforcement du lien social et de la participation citoyenne grâce à des événements inclusifs et informatifs.</p> <p>Prise en charge améliorée des besoins des habitants, avec des permanences de proximité et des événements ouverts à tous</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>PS AG-ACF / CAF</p> <p>QPV,</p> <p>DEPARTEMENT</p> <p>ARS,</p>	<p>Nombre d'ateliers et permanences proposées</p> <p>Nombre d'habitants touchés lors d'événements</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Nombre d'orientations effectuées</p>

LOGEMENT

Action n° 12	Faciliter l'accompagnement social et les démarches des demandeurs
Diagnostic initial	Public cible
<p>La demande de logements sociaux est en constante augmentation, et nombreux sont les demandeurs qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Ces difficultés peuvent être sociales, économiques, administratives ou liées à des situations personnelles complexes. L'accompagnement social des demandeurs de logements a pour objectif de faciliter l'accès au logement pour ces personnes et de leur permettre de réussir leur insertion dans un environnement stable. Les enjeux sont de taille et doivent prendre en considération un parc social insuffisant et à flux tendu, la diversité des besoins en logement des demandeurs qui nécessitent des solutions adaptées. Certains usagers ont besoin d'un suivi social renforcée pour faciliter leur accès aux logements, notamment pour les jeunes adultes, les familles monoparentales et les personnes en difficulté sociale ou économique.</p>	<p>Demandeurs de logements sociaux en situation de précarité. Personnes en situation de surendettement ou de dettes. Familles monoparentales, personne en situation de handicap, jeunes, personnes âgées, ou toute personne rencontrant des difficultés pour accéder à un logement décent.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Faciliter l'accès au logement pour les demandeurs rencontrant des difficultés sociales ou administratives. Apporter un soutien dans la constitution des dossiers de demande de logement.</p> <p>Aider les familles à se maintenir dans leur logement</p> <p>Informier et orienter les demandeurs vers les ressources locales et les aides disponibles.</p>	<p>Information et sensibilisation :</p> <p>Sensibiliser les demandeurs aux droits et aux démarches administratives relatives à l'accès au logement social.</p> <p>Organiser des séances d'information collectives et individuelles sur les droits au logement, les critères d'attribution et les aides disponibles.</p> <p>Accompagnement administratif :</p> <p>Aider les demandeurs dans la préparation de leur dossier de demande de logement (recherche de pièces justificatives, conseils sur la rédaction des demandes, etc.). Accompagner dans les démarches auprès des bailleurs sociaux et des organismes d'aide au logement.</p> <p>Suivi social personnalisé :</p> <p>Prévenir les expulsions</p> <p>Mettre en place un suivi individualisé des demandeurs tout au long du processus d'attribution de logement.</p> <p>Proposer des entretiens réguliers pour évaluer la situation et ajuster l'accompagnement en fonction des besoins.</p> <p>Orientation vers d'autres services :</p> <p>Orienter vers des structures d'hébergement d'urgence ou des dispositifs d'insertion en cas de situation de logement très précaire. Diriger les demandeurs vers des services d'aides au logement</p>
Référents de l'action	Résultats attendus
Responsable CCAS logement	<p>Réduction des expulsions locatives Amélioration de l'accès au logement social Stabilisation des situations de logement Régularisation des impayés Meilleure Satisfaction des bénéficiaires et des partenaires Meilleure information sur les droits et démarches</p>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Le Bureau du Logement rattaché au CCAS Les écrivains publics Ecrivain public numérique SSD Bailleurs</p>	<p>Retour des partenaires Nombre d'expulsions évitées Nombre de demandes de logement traitées Nombre d'aides financières accordées pour régularisation des dettes locatives (FSL, autres aides) : Retour des usagers</p>
Financements mobilisables	
<p>Conseil départemental FSL Aides facultatives CCAS</p>	

TRANSVERSALITE

Action n° 13	Poursuivre l'amélioration de l'offre globale des activités petite enfance, enfance, jeunesse
Diagnostic initial	Public cible
PE > Besoin de modes de garde couvert par l'offre de service (ville + privé) mais besoin de valoriser le métier d'assistante maternelle Enf > Recrutement d'animateurs peu formés voire sans formation sur les temps périscolaires Jeunesse > Manque de communication sur les offres "jeunesse" proposées	Familles avec enfants entre 0 et 18 ans Familles avec enfants à besoins particuliers
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Adopter un projet éducatif de territoire (PEDT) à destination des enfants et jeunes de 0 à 18 ans s'appuyant sur des collaborations et mutualisations interservices Développer les outils "réseaux sociaux" à destination des familles et des jeunes particulièrement afin de promouvoir les offres d'accueil destinées au public cible Valoriser l'ensemble des modes d'accueil à destination des publics cibles > assistantes maternelles, accueils collectifs municipaux (PE, ALSH, sport), activités associatives, accueil prévention Elargir l'offre culturelle et sportive aux familles	Instances de concertation et d'échanges inter-services, et ville-associations User des dispositifs et actions existants pour mieux communiquer : PCPE, événements municipaux, structures et équipements municipaux, associations Formation de professionnalisation à destination des responsables de structure et des encadrants d'enfants/jeunes (journée pédagogique, formation, conférence, ...)
Référents de l'action	Echéances de réalisation
DEPEE, SOLIDARITES	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Services municipaux : PE, AE, jeunesse, culture, sport, centre social, CCAS Services départementaux : SSD, PMI Sauvegarde 95 Associations sportives et culturelles	Intégration des acteurs associatifs dans l'offre éducative de la ville Amélioration des pratiques professionnelles dans la prise en charge des enfants (besoins fondamentaux, actions éducatives, ...) et de leur famille (besoins et attentes) Développement de la fréquentation des services, des structures ou événements
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
PSU-PSO et bonus associés / CAF Préfecture (action politique de la ville + SDJES) Conseil Département 95	Niveau de satisfaction des usagers et des familles Nombre et qualité des actions éducatives mises en place Nombre d'acteurs associatifs partenaires et/ou impliqués dans des actions éducatives Nombre et qualité des actions de formations proposées aux équipes d'encadrement

TRANSVERSALITE

Action n° 14	Accompagner les usagers dans leurs démarches numériques
Diagnostic initial	Public cible
Population jeune et active avec forte proportion de famille. La numérisation des démarches administratives (CAF, CPAM, France travail...) et des informations est en constante augmentation ce qui pose problème pour certains usagers (seniors, personnes en situation précaires, jeunes, familles) pour certains moins familiarisés avec les outils administratifs numériques qui requièrent des compétences numériques spécifiques, les bons outils et la compréhension des démarches, rendant l'accompagnement matériel, humain et pédagogique crucial pour l'inclusion sociale et l'accès aux droits.	Familles : particulièrement les parents de jeunes enfants en recherche de soutien pour accéder aux droits sociaux et aux informations (garde, aide, lieux) Jeunes adultes et adolescents : avec des besoins d'accompagnement pour accéder aux services en ligne (orientation, recherche métiers, aide aux logements etc.) et se familiariser avec les outils numériques. Personnes en situation de précarité sociale : incluant les personnes isolées, sans emploi, ou les personnes ayant un faible niveau de compétences numériques. Seniors : qui peuvent rencontrer des difficultés à effectuer des démarches en ligne et qui nécessitent un accompagnement spécifique. Acteurs sociaux, éducatifs et associatifs : besoin de formation et d'accompagnement pour maîtriser les outils numériques afin de mieux guider les usagers et adhérents.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer les compétences numériques des usagers pour faciliter l'accès aux services publics dématérialisés (CAF, CPAM, etc.). Améliorer l'inclusion sociale des populations éloignées en leur proposant un accompagnement personnalisé pour surmonter les obstacles numériques. Sensibiliser et former les acteurs éducatifs, sociaux et associatifs à l'accompagnement numérique des usagers. Faciliter l'accès aux droits sociaux et administratifs en réduisant les difficultés rencontrées dans les démarches en ligne. Promouvoir l'autonomie numérique chez les usagers pour éviter la dépendance à un accompagnement.	Ateliers collectifs et séances individuelles d'accompagnement numérique pour les usagers (formation sur les démarches en ligne, la création de comptes, la gestion des démarches administratives sur internet...). Point d'accueil numérique au Beffroi avec une conseillère numérique avec possibilité de mobilité (centre social, médiathèque) où les usagers peuvent être accompagnés dans leurs démarches. Formation continue pour les acteurs éducatifs, sociaux, et associatifs sur l'utilisation des outils numériques et l'accompagnement des usagers, accès médiathèque "Tout apprendre". Mise en place de permanences d'accompagnement numérique, avec des créneaux spécifiques pour les familles, les jeunes, les seniors et les personnes en précarité. Soutien à la parentalité numérique : organiser des sessions pour les parents afin de les aider à accompagner leurs enfants dans l'usage des outils numériques.
Référents de l'action	Echéances de réalisation
DIRECTRICE SOLIDARITES	2025/2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Services municipaux : Solidarités, CCAS, DEPE, médiathèque, vie associative Partenaires institutionnels : CAF, France Travail, Préfecture, CPAM, CAF, Mission locale, PMI, SSD Associations locales : Associations solidaires, associations de parents d'élèves Établissements scolaires : écoles, collèges, lycée Établissements scolaires : Collèges et lycées pour des actions de formation à destination des jeunes et de leurs familles.	Augmentation du nombre d'usagers formés : un nombre significatif d'usagers ayant participé aux ateliers et formés aux démarches administratives en ligne. Amélioration de l'autonomie numérique des usagers : une plus grande capacité des usagers à effectuer seuls leurs démarches administratives en ligne. Renforcement de l'inclusion sociale des publics fragiles (familles, jeunes, seniors, etc.), avec une diminution des inégalités d'accès aux services publics numériques. Plus grande fluidité dans l'accès aux services sociaux et administratifs pour les usagers ayant suivi les actions d'accompagnement. Satisfaction des usagers et des partenaires : retour positif sur la qualité de l'accompagnement et la pertinence des formations proposées.
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
Droit commun (Ville) Préfecture	Participation aux ateliers d'accompagnement numérique (nombre d'usagers formés, répartition par tranche d'âge et catégorie socio-professionnelle). Évolution du nombre de démarches administratives effectuées en ligne par les usagers avant et après l'accompagnement. Satisfaction des usagers ayant suivi les formations et ateliers (questionnaires de satisfaction à la fin de chaque session). Amélioration des compétences numériques mesurée avant et après les sessions (tests de compétences numériques en début et fin d'ateliers). Nombre de partenaires impliqués dans l'accompagnement numérique (acteurs municipaux, associatifs, institutionnels).

TRANSVERSALITE

Action n° 15	Favoriser l'accueil des enfants et jeunes à besoins particuliers (structures et activités)
Diagnostic initial	Public cible
<p>Les responsables de structures (hors PE) et les responsables associatifs méconnaissent les acteurs du médico-social du territoire et les dispositifs mobilisables pour l'accueil des enfants à besoins particuliers. Nombre important de structures et équipements du médico-social présents sur le territoire</p> <p>Diagnostic de troubles de santé posé plus précocément 3 à 5 ans contre 7 à 8 ans auparavant</p> <p>Augmentation conséquente du nombre d'enfant à besoin particuliers dans les accueils périscolaires</p> <p>Professionnels de santé mobilisables au sein du service petite enfance</p>	<p>Jeunes / enfants en situation de handicap ou avec profils spécifiques : trouble neuro-développemental (TSA, TDAH, ...), psychiatrie, antécédents judiciaires.</p> <p>Parents et aidants</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Identifier et faire connaître les acteurs du médico-sociale du territoire auprès des responsables de structure, des responsables associatifs, du REAAP</p> <p>Développer la présence d'AESH sur les temps d'accueil péri-extrascolaire auprès des enfants à besoins particuliers, en particulier pour la pause méridienne (convention EN)</p> <p>Favoriser la connaissance des dispositifs d'accompagnement de l'enfant et du jeune auprès des familles, de l'inclusion à l'insertion professionnelle</p> <p>Former le personnel encadrants à l'accueil des publics à besoins particuliers</p> <p>Accompagner les associations qui souhaitent accueillir les enfants à besoins particuliers et faire le lien avec les familles</p>	<p>Dispositifs et procédures d'accueil des enfants/jeunes à besoins particuliers</p> <p>Présentation aux familles des dispositifs mobilisables</p> <p>Cellule de veille éducative</p> <p>Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ)</p> <p>Livret d'accueil des enfants en situation de handicap (livret ESH)</p>
Référents de l'action	Echéances de réalisation
<p>DEPE + Jeunesse</p>	<p>2025-2029</p>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Services municipaux : PE, AE, jeunesse, centre social, CCAS</p> <p>Education nationale</p> <p>Services départementaux : PMI, MDPH, SSD</p> <p>Sauvegarde 95</p> <p>Associations de parents (FCPE, AIPE), de loisirs et sport (FCJLM, Ex-aequo), d'aidant</p> <p>REAAP et centre de ressources Enfance et Handicap (CREH)</p> <p>Structure médico-sociale du territoire : Anaïs, HEVEA, John Bost, ITEP, SESSAD, médecins traitants</p> <p>Région : PRIJ</p>	<p>Amélioration des temps d'accueil des enfants à besoins particuliers (inclusion)</p> <p>Insertion professionnelle des jeunes à besoins particuliers</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>PSU-PSO- ALSH et bonus associés / CAF</p> <p>Département (accueil des publics)</p> <p>Région (professionalisation des publics)</p>	<p>Nombres d'enfants/jeunes accueillis au sein des structures d'accueil, d'associations</p> <p>Niveau du suivi du parcours d'inclusion et/ou d'insertion professionnelle d'un enfant/jeune à besoin</p> <p>Satisfaction des usagers/familles</p> <p>Nombre de formation mise en place à destination des encadrants</p>

TRANSVERSALITE

Action n° 16	Garantir l'accès à la culture, aux loisirs et pratiques sportives pour tous publics
Diagnostic initial	Public cible
Existence d'une offre culturelle, de loisirs et de pratiques sportives conséquente sur la ville Présence d'équipements municipaux : centre culturel (dont médiathèque) Nombreuses associations sportives et de loisirs présentes sur le territoire Présence d'acteurs culturels sur le territoire : Ecran VO, résidences artistiques, ... Visibilité de l'ensemble de l'offre limitée pour les populations éloignées des pratiques	Enfants et familles Publics éloignés de l'offre culturelle et sportive
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Développer l'accès au dispositif pass associatif aux jeunes adultes et seniors Poursuivre la diversification des offres culturelles (médiation culturelle, dispositif "culture du cœur") Développer et accompagner les pratiques sportives et culturelles au sein des écoles, collèges, lycées, et structures municipales (PE, ALSH, périscolaire, jeunesse) en mobilisant les acteurs culturels et les associations sportives du territoire Poursuivre l'amélioration de la communication sur l'offre culturelle, sportive et de loisirs	Actions partagées services municipaux, écoles, clubs sportifs et associations Journées portes-ouvertes et programme de découverte culture et sports au sein des établissements scolaires Promouvoir l'offre via divers canaux (site web, réseaux sociaux), centraliser l'information, cibler les publics fragiles Implantation du centre social au sein du centre culturel Mise en place de la médiation culturelle et partenariats, développement du dispositif "Culture du Cœur", Identifier les publics cibles, nouer des partenariats avec les associations locales, informer par des supports variés, et suivre l'utilisation du pass pour ajuster l'offre. Déployer la médiation culturelle, renforcer les partenariats pour l'accès à des événements à tarif réduit (Culture du Cœur), et organiser des événements culturels accessibles.
Référents de l'action	Echéances de réalisation
CENTRE SOCIAL DEPE	2025-2029
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
Services municipaux : PE, AE, jeunesse, centre social, CCAS, communication, vie associative, culture, sport Education nationale Associations sportives, culturelles et de loisirs FPT CAF, aides au développement social sous réserves des priorités départementales et des fonds disponibles	Amélioration de la diversité des publics accueillis au sein des actions culturelles et des associations sportives et de loisirs Augmentation des adhésions au sein des associations Renforcement des partenariats locaux entre la municipalité, les associations culturelles, sportives et éducatives, et d'autres acteurs sociaux. Accroissement de l'accès aux activités culturelles et sportives
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
Préfecture 95 : SDJES Préfecture région IDF : DRAC, département CAF : plan mercredi, Aides Développement Social, APFCO sous réserves des priorités départementales et des fonds disponibles	Evaluations quantitatives et qualitatives des manifestations (questionnaires) Evolution du nombre et de la diversité des adhérents au sein des associations Nombre d'actions municipales auxquelles sont associées les acteurs culturels et sportifs

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la commune de Jouy Le Moutier conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

Les personnes sont à adapter en fonction des territoires et à négocier avec le partenaire

➤ Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune :

- Monsieur le Maire / Président de la communauté de communes ou son représentant
- Du Directeur Général des services ou adjoint,
- Du chargé de coopération CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf :

- Madame la Directrice Générale ou son représentant
- Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- Des personnes référentes pour la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Assure le suivi de la Ctg
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

➤ Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune/ communauté de communes :

- Du Directeur Général des services ou adjoint,
- Du chargé de coopération Ctg,
- Des responsables de service : petite enfance, enfance-jeunesse, ...
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la Ctg,
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an à l'initiative des référents Ctg CAF et de la commune.

➤ Le poste de chargé de coopération Ctg :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la Ctg, la Caf et la commune s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération Ctg.

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la Ctg.

ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation a pour finalités :

- D'apporter les informations nécessaires à la prise de décision et aux orientations à prendre
- D'informer les bénéficiaires, les acteurs et les décideurs de l'évolution des actions, des résultats atteints en adéquation avec les objectifs de départ
- De comprendre et tirer les enseignements des écarts éventuels constatés entre le projet et le bilan réalisé

La démarche d'évaluation sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats avec la réalisation du plan d'actions et l'évaluation des actions mises en place dans le cadre de la Ctg
 - o Chaque action prévoit des indicateurs d'évaluation
 - o L'évaluation des actions sera réalisée chaque année
- La mesure de la plus-value de la Ctg (impacts et effets) en fin de convention

Objectif : Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf

- o La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôles et ses missions par les familles et par les partenaires locaux ?
- o Les familles et les partenaires sollicitent-ils la Caf à bon escient ?

Objectif : Améliorer le partenariat local

- En quoi la Ctg a renforcé le partenariat ?

Objectif : Proposer des services adaptés aux besoins des habitants du territoire

- Des structures ou services existants ont-ils été optimisés ?
- Des structures ou services nouveaux ont-ils été créés ? De nouveaux habitants fréquentent-ils ces structures ou ces services ?

Les résultats seront présentés en comité de pilotage stratégique.



Synthèse Evaluation CTG JLM – 2020 – 2024

Accusé de réception en préfecture
095-219508232-20250213-DEL-20250213-9-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

ATTEINTE DES OBJECTIFS : Non atteint

⓪ Partiellement atteint

● Atteint

● Griser la case de l'année si l'action n'a pas commencé

THEMATIQUE	2020	2021	2022	2023
Thématique : PETITE ENFANCE				
ACTION 1 FAVORISER L'ACCES AUX MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AUX FAMILLES EN INSERTION PROFESSIONNELLE		●	●	●
ACTION 2 POURSUIVRE LES ACTIONS DU PCPE	●	●	●	●
ACTION 3 POURSUIVRE LES RENCONTRES ET LES ACTIONS PASSERELLES ENTRE ACTEURS EDUCATIFS PETITE ENFANCE/MATERNELLE/PARENT/ ENFANCE	●	●	●	●
Thématique : ENFANCE-JEUNESSE				
ACTION 1 CREER UN NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS			●	●
ACTION 2 CREER UN CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS / JEUNES			●	●
ACTION 3 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DU PROJET HANDICAP		●	●	●
ACTION 4 POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGE SUR L'AMELIORATION DE L'OFFRE GLOBALE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE		?	●	●
ACTION 5 RENFORCER L'ARTICULATION ENTRE LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT ET DU JEUNE		?	●	●
Thématique : PARENTALITE				
ACTION 1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE		●	●	●
Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE				
ACTION 1 RENFORCER L'IDENTITE DU CENTRE SOCIAL		●	●	●
Thématique : INSERTION-ACCES AUX DROITS				
ACTION 1 FAVORISER L'ACCES AUX DROITS		●	●	●
Thématique : LOGEMENT				
ACTION 1 ACCOMPAGNER LES JEUNES QUI QUITTENT LE DOMICILE DE LEURS PARENTS			●	●
ACTION 2 AIDER LES FAMILLES A SE MAINTENIR DANS LEUR LOGEMENT			●	●
ACTION 3 ACCUEILLIR LES NOUVEAUX HABITANTS			⓪	●
Thématique : Inclusion Numérique				
ACTION 1 FAVORISER L'INCLUSION NUMERIQUE			●	●

Synthèse – Evaluation, diagnostic, enjeux, plan d'actions

- Date : 30/09/2024
- CTG de Jouy Le Moutier
- Animatrices ou animateurs de la démarche :

Nathalie Tardif, David Piovano, Florence Foucault, Hamida Sobihi

Principaux éléments d'analyse de l'évaluation	Principaux éléments d'analyse de la révision du diagnostic
<p><u>Collaboration et Partenariats</u> L'importance de la collaboration avec les associations, les partenaires municipaux et institutionnels est un point central dans toutes les analyses. Bien que des progrès aient été réalisés dans le partage des données et la connaissance des besoins du territoire, il reste essentiel de renforcer ces partenariats pour garantir une approche cohérente et complémentaire des offres. Cela inclut la nécessité d'impliquer davantage les associations dans le partage des offres du territoire. Cela garantira une offre connue, cohérente et adaptée aux besoins du territoire.</p> <p><u>Évolution des Typologies Familiales</u> Les analyses soulignent l'évolution des structures familiales, (augmentation des familles monoparentales et nombreuses). Il est crucial d'adapter l'offre pour répondre à ces nouvelles réalités. Cela nécessite une compréhension approfondie des besoins variés de ces groupes pour définir les évolutions de l'offre à opérer.</p> <p><u>Visibilité et Communication</u> Un constat récurrent est le manque de visibilité et de lisibilité de l'offre municipale et associative. Les canaux de communication traditionnels semblent insuffisants pour atteindre efficacement les différents publics, en particulier les jeunes et les familles même si l'évolution est probante. L'utilisation de nouveaux outils numériques (comme les réseaux sociaux) et la mise en place de relais humains dans des lieux stratégiques (écoles, collèges, quartiers) sont des pistes à explorer pour améliorer la communication (aller vers).</p> <p><u>Accessibilité et Inclusion</u> L'analyse des impacts du quotient familial (QF) sur la fréquentation des activités met en lumière l'importance d'une tarification équitable. Le taux d'effort récemment appliqué devra être analysé. Des efforts doivent être faits pour améliorer la communication sur les aides disponibles pour les familles à faible revenu (accès aux droits) et pour accompagner celles qui rencontrent des difficultés avec les outils numériques. Cela inclut également une attention particulière à la participation des enfants/jeunes en situation de handicap dans toutes les activités municipales et associatives.</p> <p><u>Initiatives locales et engagement citoyen</u> Les événements organisés par le centre social, la culture et la vie associative, montrent une dynamique positive d'engagement des habitants. Cependant, il est essentiel de s'assurer que ces événements soient accessibles et adaptés aux divers besoins et que les « professionnels aillent vers pour faire venir et partager » y compris envers les partenaires. Le bénévolat est soutenu et encouragé, cette dynamique est à poursuivre.</p>	<ul style="list-style-type: none">- L'accueil et l'accompagnement de la population jeune- L'accompagnement de la population vieillissante- La prise en compte des besoins des familles nombreuses avec plus de 3 enfants plus fréquemment confrontées à la pauvreté- Les freins particuliers que rencontrent les familles monoparentales dans l'offre de garde- Le maintien de la capacité d'accueil de la petite enfance voire son renforcement afin de répondre aux besoins et de prévenir les tensions entre l'offre et la demande- L'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap- L'aide à l'insertion professionnelle des jeunes de 15 ou plus, sans diplôme ou sous qualifiés- La poursuite de la rénovation et de la construction de logements- L'identification de la précarité énergétique dans les logements anciens- Le renforcement du recours aux structures d'accueil, d'information d'aide et d'accompagnement

Précisions sur les enjeux communs pour la prochaine CTG (article 4 de la convention)

- Le renforcement des partenariats entre les acteurs éducatifs municipaux, institutionnels et associatifs
- La formation des acteurs éducatifs autour des besoins fondamentaux des enfants et des jeunes et sur les approches basées sur les neurosciences pour mieux comprendre le développement des enfants et des jeunes et ajuster les pratiques, l'accompagnement et l'offre
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à l'offre éducative municipale, institutionnelle et associative
- L'éducation aux pratiques numériques (outils et usages)
- La visibilité et l'accessibilité de l'offre éducative municipale, institutionnelle et associative
- La prévention des ruptures et des risques dans les différents champs (scolaire, familial, social)

Ebauche des titres du plan d'action :

PETITE ENFANCE

- Mise en conformité du service petite enfance avec le Service Public de la Petite Enfance
- Valoriser l'accueil familial de la Ville par la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)

ENFANCE-JEUNESSE

- Renforcer l'articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune
- Permettre aux jeunes et aux enfants d'emprunter des parcours choisis
- Réactiver la cellule de veille éducative

PARENTALITE

- Poursuivre les actions de soutien à la parentalité en consolidant les partenariats

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Etudier la faisabilité d'un espace municipal aux Merisiers et un financement Espace de Vie Social (EVS)
- Développer les actions intergénérationnelles
- Soutenir les projets des habitants et leur participation à la vie locale

INSERTION-ACCES AUX DROITS

- Renforcer la communication et l'accompagnement de l'offre sociale auprès des habitants et particulièrement des familles
- Développer des actions d'aller-vers afin de toucher les publics éloignés et/ou isolés

LOGEMENT

- Faciliter l'accompagnement social et les démarches des demandeurs

AUTRE : TRANSVERSALITE ou PILOTAGE

Transversalité :

- Poursuivre l'amélioration de l'offre globale des activités petite enfance, enfance, jeunesse
- Accompagner les usagers dans leurs démarches numériques
- Favoriser l'accueil des enfants et jeunes à besoins particuliers (structures et activités)
- Garantir l'accès à la culture, aux loisirs et pratiques sportives pour tous publics
- Professionnaliser les équipes et partager une culture commune avec les acteurs éducatifs

ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Jouy Le Moutier en date du 13/02/2025